

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2022

---

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS424

présenté par

Mme Bregeon, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

### ARTICLE 13

I. – Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Sa désignation

les mots :

« La désignation d'un terminal méthanier flottant ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« méthanier flottant ».

III. – Au même alinéa, substituer à la deuxième occurrence des mots :

« le ministre »

les mots :

« l'arrêté ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que la durée de maintien en exploitation est fixée par l'arrêté pris par le ministre pour désigner le terminal méthanier flottant soumis aux dispositions du I de l'article.